



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION  
D'ORGANISATION DES  
COMPETITIONS  
Du 21 Novembre 2018  
CR N° 13**

**Présent (es) :** Mesdames CORMERAIS Martine - MEKSZ Aniko - PUDELKO Françoise  
- VANEY Nolwenn -  
Messieurs LENOACH Guy - LUCHESE Anthony

**Excusé(es) :** Monsieur GILBERT Cédric

**Invité(es) :** Mesdames FERRER Ghislaine -TORTORA Sandrine

### COURRIERS AUX CLUBS

**RAPPEL :** Merci à tous les clubs de bien vouloir préciser dans les courriels le sexe la catégorie et la poule afin que la COC puisse les traiter dans de bonnes conditions.

Merci de bien vouloir renseigner dans Gest'hand la couleur de maillots et le correspondant pour chaque équipe afin qu'ils apparaissent sur les conclusions et donc permettre aux clubs visiteurs de joindre le club recevant en cas de souci.

**MAISONS-ALFORT :** suite à votre courriel du 20 novembre, concernant l'indisponibilité de gymnase pour la catégorie -17 ans masculins, le club concerné est le CS Valenton et non l'ES Vitry.

### CHAMPIONNATS MASCULINS

#### **PLUS DE 16 ANS**

##### **1<sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE :**

##### **Poule B**

##### **Rencontre AS Maisons-Alfort HB 2 / AS Saint Mandé HB 2 du 8-9/12/2018 :**

A la réception du justificatif d'indisponibilité de la salle de Maisons-Alfort, la COC accordera le report de la rencontre. Par contre merci au club de Maisons-Alfort de proposer une autre date que le week-end du 15-16 décembre 2018, le club de St-Mandé jouant déjà en championnat à cette date.

##### **Rencontre CHB Bry / Villiers EC HB 2 du 8-9/12/2018 :**

Le club de Bry n'ayant pas son gymnase, propose l'inversion des rencontres. Merci au club de Villiers de répondre à cette proposition.

##### **3<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :**

##### **Rencontre HBC Cachan 2 / US Fontenay HB du 8-9/12/2018 :**

La COC ayant donné son accord pour le report de cette rencontre, merci aux 2 clubs de s'entendre rapidement sur une date de report. **RAPPEL**

##### **Rencontre CHB Bry 2 / HBC Cachan 2 du 8-9/12/2018 :**

Le club de Bry n'ayant pas son gymnase, propose l'inversion des rencontres. Merci au club de Cachan de répondre à cette proposition.

#### **4<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :**

##### **Rencontre HBC Choisy le Roi 2 / Stade Français HB 1B du 10-11/11/2018 :**

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre, merci aux 2 clubs de s'entendre rapidement sur une date de report. **RAPPEL**

##### **Rencontre Stade Français HB 1B/ Villeneuve HB 2 du 18/11/2018 :**

**Stade Français :** Manque chronométreur et secrétaire sur FDME. Amende suit

##### **Rencontre US Villejuif HB /Elan Chevilly Larue du 01-02/12/2018 :**

Le club de Villejuif jouant en Coupe de France, la Coc donne son accord pour le report de cette rencontre. Le club de Villejuif propose de jouer le samedi 15 décembre 2018 à 21h00. Merci au club de Chevilly de répondre à cette proposition

#### **MOINS DE 17 ANS**

Suite à la demande de clubs, une vérification approfondie des résultats des 3 tours de délayage a eu lieu et entraîne les modifications suivantes :

- L'équipe de l'US Créteil HB 2 prend place en championnat excellence. Si possible pour ce week-end (24/25 novembre) la rencontre suivante UC Créteil HB 2 – ES Vitry en lieu et place de La Caudacienne – ES Vitry
- Les équipes de La Caudacienne et du Réveil de Nogent HB 1 intègre le championnat Honneur. Rencontre à jouer ce week-end La Caudacienne –Réveil de Nogent HB 1. L'équipe du CA l'Hay-les-Roses HB qui devait jouer l'équipe de l'US Créteil HB 2 est exempté.
- L'équipe de l'US Villejuif HB intègre le championnat 1<sup>ère</sup> Division. Rencontre à jouer ce week-end US Ivry HB 2 – US Villejuif HB

Suite à ces changements tardifs et dans le cas où les clubs concernés ne pourraient s'organiser pour jouer les rencontres ce week-end, merci d'utiliser le week-end du 15-16 décembre 2018 en report.

#### **MOINS DE 15 ANS**

Vous trouverez en annexe les poules de championnat (5 poules).

Merci de conclure rapidement afin de faciliter le travail de la CDA pour les désignations (excellence et honneur).

**Pour les poules de 2<sup>ème</sup> division A et B, le championnat se déroulera en 2 phases.**

1<sup>ère</sup> phase du 1<sup>er</sup>/2 décembre 2018 au 23/24 mars 2019 en match aller et retour

2<sup>ème</sup> phase du 30/31 mars 2019 au 25/26 mai 2019 en match aller et retour. 3 poules de 4

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule

Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque poule

Les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de chaque poule

### **CHAMPIONNATS FEMININS**

#### **PLUS DE 16 ANS**

##### **1<sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE :**

##### **Poule A**

##### **Rencontre Stade Français / CA l'Hay-les-Roses HB du 17-18/11/2018 :**

Merci aux 2 clubs de s'entendre rapidement sur une date pour jouer cette rencontre

## **Poule B**

### **Rencontre CHB Bry 2 / HBC Choisy le Roi du 8-9/12/2018 :**

Le club de Bry n'ayant pas son gymnase, propose l'inversion des rencontres. Merci au club de Choisy le Roi de répondre à cette proposition.

## **MOINS DE 18 ANS**

Vous trouverez en annexe les poules de championnat (2 poules).

Merci de conclure rapidement afin de faciliter le travail de la CDA pour les désignations (excellence et honneur).

## **MOINS DE 15 ANS**

### **EXCELLENCE**

### **Rencontre US Alfortville HB / US Ivry HB du 12-13/01/2019 :**

La COC donne son accord pour l'inversion des rencontres. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

## **COUPE DU VAL DE MARNE**

## **MASCULINS**

## **MOINS DE 11 ANS**

### **Rencontre Elan Chevilly Larue / Chennevières HBC :**

La rencontre aura lieu le lundi 26 novembre 2018 à 18h45.

## **FEMININS**

## **PLUS DE 16 ANS**

Propositions manquantes :

**US Villejuif HB / CA l'Hay-les-Roses**



## COMMISSION « JEUNES »

MPL11/2018

Valenton, le 21 Novembre 2018

Présents : Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN, Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN

### A TOUS LES CLUBS

#### **Moins de 11ans Féminines : Tournoi à 4 du 9 décembre 2018**

Une seule équipe a répondu à notre appel concernant le Hand à 4. Nous n'inscrivons donc que l'équipe de Villiers.

#### **Délayages Moins de 11ans Garçons**

Confirmation de nos appels téléphoniques : le tournoi de délayages de Thiais (équipes invitées Nogent et Vitry) samedi 24 novembre débutera à 14h (et non 14h30).

#### **RAPPEL IMPORTANT**

- Lorsque qu'une équipe se présente à 6 l'autre équipe doit jouer à 6 **mais pas** 7 contre 6.
- pas de défense à plat
- temps de jeu : 2x10mm si 3 équipes ou 2x7mm si 4 équipes

Merci aux clubs hôtes d'adresser par mail, **sans retard le lundi matin**, les niveaux demandés : de 1 (le plus fort) jusqu'à 8 (le plus faible) afin que nous permette d'établir les poules. Il ne sera pris en compte aucune réclamation après l'établissement de celles-ci.

(Ne pas confondre niveau de jeu avec les poules – le niveau de jeu : c'est vous qui nous les donner, les poules sont du ressort de la Commission Jeunes).

#### **Moins de 13ans Filles**

- **St Maur** : vous avez 23 filles licenciées, nous ne comprenons que difficilement vos difficultés pour constituer deux équipes.

#### **Moins de 13 ans Garçons**

- **Choisy** : votre inscription tardive nous contraint à inscrire exceptionnellement, votre deuxième équipe dans une poule basse.

## Tournois Mini Hand

2 Décembre	Créteil
9 Décembre	St Maur
16 Décembre	Villeneuve le Roi
20 Janvier	Boissy
3 Février	Ivry
10 Février	Fontenay sous-bois
17 Février	Valenton
17 Février	Le Plessis Trèvisé
24 Mars	Marolles
31 Mars	Ormesson
7 Avril	Chennevières
13 Avril	Vitry
14 Avril	Bonneuil
12 Mai (matinée)	La Caudacienne
19 Mai	Sucy
26 Mai	Arcueil

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous adresser un Compte rendu après vos tournois.

**Pour la Commission**  
**Michèle PETIT-LETURGEZ**

**La Présidente de la COC 94**  
**Martine CORMERAIS**



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours** : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.